

Conseil communiqué

économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 21 octobre 2005

L'INDUSTRIE EN ÎLE-DE-FRANCE : UNE POSITION QUI SE FRAGILISE

L'Ile de France est toujours la première région industrielle française (15 % dans l'économie régionale). Pourtant, son avance se réduit et sa position se fragilise. Le CESR a analysé les caractéristiques de l'industrie francilienne, relevant des atouts et des faiblesses

Les spécificités franciliennes :

- Une forte tertiarisation de l'économie régionale.
- Un tissu très dense de petites et moyennes entreprises, surtout à Paris et en première couronne.
- A l'ouest et au sud, une concentration de grands établissements, équipes de recherches et établissements d'enseignement supérieur qui constituent des territoires à très forte valeur ajoutée.
- Une économie très liée aux échanges internationaux, avec la présence de nombreux sièges sociaux.
- Des emplois de plus en plus qualifiés.
- Un positionnement fort sur la haute technologie

Mais l'industrie francilienne doit faire face à quelques faiblesses :

- La mutation de l'industrie « de production » vers des activités plus « tertiaires », y compris dans la structuration des emplois.
- La difficile compatibilité de l'industrie et de l'urbanisation.
- Le manque de visibilité à l'international.

Des pistes d'actions et de réflexions

L'industrie francilienne doit innover, anticiper les évolutions futures et contribuer, comme toutes les activités économiques, à l'équilibre de la société. Au terme de son rapport, le CESR a donc ébauché des pistes d'actions et de réflexions afin que le Conseil régional puisse proposer une ambitieuse politique industrielle.

... / ...

- Suivre la montée en puissance des **pôles de compétitivité** et des **pôles d'excellence** pour s'assurer du développement des synergies et de la participation effective des PME-PMI.
- Encourager de **nouvelles formes de financements** pour la création d'entreprises et la recherche et promouvoir les fondations d'entreprises et les différentes formes de partenariats publics – privés, etc.
- Faciliter **le maintien et l'intégration d'activités industrielles dans l'agglomération** en limitant les nuisances et en renforçant la concertation avec les riverains. Des démarches comme la constitution d'hôtels d'entreprises, à Paris ou en 1^{ère} couronne, doivent être encouragées.
- **Renforcer la qualité de vie** : la qualité du logement, des transports, de la vie culturelle etc. sont aussi des facteurs d'attractivité en matière industrielle.
- **Poursuivre les actions de sensibilisation** en faveur de l'industrie et de ses métiers, notamment auprès des femmes et des jeunes.
- Porter attention à la qualité de la **formation professionnelle initiale et promouvoir** la proximité entreprises – enseignement (apprentissage, contrats en alternance ou autres formes d'échanges interactifs).
- Poursuivre et amplifier les actions d'accompagnement des salariés dont l'entreprise change d'implantation pour aider à leur reconversion, notamment par la **formation continue**.

Vers une stratégie industrielle régionale

Le CESR suggère de profiter de la procédure de révision du SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Ile de France) et du prochain Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) pour fixer les ambitions régionales.

Le Conseil régional devra tenir un **rôle de coordinateur** pour :

- mesurer l'impact des nouvelles réglementations environnementales ou industrielles,
- promouvoir des unités de veille technologique partagées entre plusieurs entreprises,
- développer des équipements liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et accompagner des entreprises (PME-PMI) afin qu'elles ne soient pas pénalisées par une éventuelle « fracture technologique »
- structurer les secteurs émergents (optique, éco-industries, multimédias, ...).
- Permettre l'extension de zones d'activités adaptées, bénéficiant de bonnes liaisons de transport, notamment autour de Roissy et d'Orly.

Par ailleurs, le CESR encourage les synergies et les coopérations au niveau interrégional, notamment du Bassin Parisien, et européen.

Rapport et avis présentés le 20 octobre 2005, par Isabelle Drochon pour la commission de l'emploi et du développement économique.